****

Un été légendaire

à Saint-Valère

**Camp de jour – Été 2020**

Guide des parents

**Mission du camp de jour**

Permettre aux enfants de la Municipalité de Saint-Valère, âgés entre 5 ans et 9 mois et 12 ans, de participer à des activités amusantes et diversifiées dans un environnement agréable et sécuritaire pendant la saison estivale.

**THÉMATIQUE - ÉTÉ 2020**

La thématique du camp de jour – Été 2020 est « Un été légendaire à Saint-Valère ». Un thème différent est attribué à chaque semaine du camp de jour :

**26 juin** Demi-journée d’accueil

**Semaine 1** Camping en folie

**Semaine 2** Les olympiades

**Semaine 3** Les sciences en fête

**Semaine 4** Retour vers le passé

**Semaine 5** Le cirque sous tous les angles

**Semaine 6** Arts de la scène

**COORDONNÉES DES RESPONSABLES**

Pour toutes questions en lien avec le camp de jour, n’hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur en loisir, sport et vie communautaire.

**Olivier Cloutier**

Coordonnateur en loisir, sport et vie communautaire

**Horaire :** Du lundi au jeudi

**Adresse :** Bureau municipal - 2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**Téléphone :** 819 353-3450 **Courriel :** loisir@msvalere.qc.ca

[Attirez l’attention du lecteur avec une citation du document ou utilisez cet espace pour mettre en valeur un point clé. Pour placer cette zone de texte n’importe où sur la page, faites-la simplement glisser.]

**ÉQUIPE D’ANIMATION**

**Alexandra Couture**

**Alexandre Lemaire**

**Frederick Normand**

**Membre d’équipe à confirmer**

**LIEU**

Le camp de jour est situé au Pavillon intergénérationnel au 43, rue Desjardins Nord à Saint-Valère.

**\*\*\*NOUVEAUTÉ\*\*\* CONFIRMATION DE FRÉQUENTATION**

Deux forfaits seront disponibles pour la saison 2020

* Forfait pour tout l’été
* Forfait pour 3 semaines, au choix du parent **(à sélectionner lors de l’inscription)**

Afin de mieux planifier notre été, de répondre aux exigences de la santé publique, d’offrir le service à un maximum de citoyens et de maximiser notre programmation, nous vous demandons de remplir un formulaire de confirmation de présence hebdomadaire pour votre ou vos enfants. Ce formulaire pourra être complété en ligne ou en version papier, au plus tard le mercredi précédent la semaine de fréquentation. (ex : mercredi 24 juin pour la semaine débutant le 29 juin).

**HEURES D’OUVERTURE**

Le camp de jour est ouvert du lundi au jeudi, de 7 h 30 à 17 h 30, **et le vendredi avant-midi de 7 h 30 à 12 h** pendant six (6) semaines, soit du 26 juin jusqu’au 20 août.

Le camp de jour est fermé le 1er juillet (Fête du Canada) et lors des deux semaines des vacances de la construction, soit du 18 juillet au 2 août.

L’heure de fermeture du camp de jour doit être rigoureusement respectée. Des frais de 5 $ par tranche de 5 minutes de retard seront exigés et payables le jour même ou au plus tard le lendemain. **En cas de deuxième retard et plus, les frais s’appliqueront par enfant.**

**HORAIRE TYPE D’UNE JOURNÉE AU CAMP DE JOUR**

**7 h 30**  Ouverture du camp de jour

**7 h 30 à 9 h** Accueil et jeux libres

**9 h à 9 h 15**  Rassemblement et prise de présences

**9 h 15 à 10 h 30** Bloc d’activités 1

**10 h 30 à 10 h 45** Pause - Collation

**10 h 45 à 12 h**  Bloc d’activités 2

**12 h à 13 h**  Dîner

**13 h à 14 h 15**  Bloc d’activités 3

**14 h 15 à 14 h 30** Pause - Collation

**14 h 30 à 15 h 45** Bloc d’activités 4

**15 h 45 à 16 h**  Rassemblement, période d’information et au revoir

**16 h à 17 h 30**  Jeux libres

**17 h 30** Fermeture du camp de jour

**PROGRAMMATION D’UNE SEMAINE TYPE AU CAMP DE JOUR**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** |
| Atelier tremplin santé | Atelier tremplin santé | Atelier tremplin santé | Atelier tremplin santé | Grand jeu adapté Covid |
| Jeu thématique | Jeu thématique | Jeu thématique | Jeu thématique | Jeu thématique |
| Sport et défi ou arts et spectacle | Atelier multimédia | Sport et défi ou arts et spectacle | Activité nature | **FERMÉ** |
| Atelier scientifique | Jeux d'eau | Défi | Visite spécialiste |

**NOUVEAU FONCTIONNEMENT PAR GROUPE D’ÂGE \*\*\*Nouveau fonctionnement Covid-19\*\*\***

* Cet été, nous fonctionnerons en petits groupes. La direction de santé publique impose des ratios afin d’éviter une propagation importante du virus à l’intérieur du camp de jour.

|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe d’âge** | **Ratio animateur/enfants** |
| **5-6 ans** | **1/5** |
| **7-8 ans** | **1/7** |
| **9-12 ans** | **1/10** |

* Les enfants seront avec le même groupe tout l’été et majoritairement avec le même animateur.
* Afin d’offrir un service adéquat à un maximum de citoyens et un environnement de travail sain à notre personnel, vous devrez respecter votre confirmation d’heure et de journée de fréquentation.

**ARRIVÉE AU PAVILLON INTERGÉNÉRATIONNEL \*\*\*Nouveau fonctionnement Covid-19\*\*\***

* **L’arrivée et le départ des enfants devront se faire sans contact avec le camp de jour** (enfants et animateur). Une procédure spécifique vous sera envoyée avant le début du camp de jour.
* Votre enfant doit arriver au camp de jour au plus tard à 9 h. En début de journée, il y a un rassemblement pour les enfants. Immédiatement après le rassemblement, les animateurs prennent la présence de tous les enfants de leur groupe.
* Si un enfant est absent et que nous n’avons pas été avisés, **AUCUN suivi téléphonique ne sera fait à la maison par le camp de jour pour confirmer son absence.** Il est donc de la responsabilité des parents de s’assurer que son enfant est bel et bien arrivé au pavillon intergénérationnel.
* Si vous prévoyez que votre enfant sera en retard ou absent pour une journée, nous vous demandons d’en aviser le plus tôt possible le coordonnateur du camp de jour. Vous pouvez nous rejoindre par téléphone au 819 353-3450 pour nous laisser un message à cet effet ou par courriel au loisir@msvalere.qc.ca.

**DÉPART DU PAVILLON INTERGÉNÉRATIONNEL \*\*\*Nouveau fonctionnement Covid-19\*\*\***

* **L’arrivée et le départ des enfants devront se faire sans contact avec le camp de jour** (enfants et animateur). Une procédure spécifique vous sera envoyée avant le début du camp de jour.
* Si votre enfant doit quitter le pavillon intergénérationnel par ses propres moyens, vous devez avoir obligatoirement coché la case « Oui » à la question « Mon enfant est autorisé à quitter seul le camp de jour de Saint-Valère » sur la fiche d’inscription de votre enfant. Votre enfant pourra partir à pied ou à vélo seulement à partir de 16 h ou à l’heure que vous aurez indiqué sur son formulaire.
* Si un individu qui n’est pas inscrit sur la fiche d’inscription dans la section « Personnes autorisées à venir chercher mon enfant au camp de jour » doit venir chercher votre enfant au camp de jour, il est important de nous en informer. À défaut, les animateurs seront dans l’obligation de lui demander une pièce d’identité et de vous téléphoner pour obtenir votre autorisation à ce que votre enfant quitte le camp de jour avec cette personne. Cette directive a pour but de rendre plus sécuritaire le départ des enfants.

**DÎNER ET COLLATIONS**

Vous devez vous assurer de maintenir les aliments dans la boîte à lunch de votre enfant au frais en utilisant un bloc réfrigérant.

SVP, limiter au maximum les repas à réchauffer.

En plus de leur dîner, les enfants doivent apporter **une bouteille d’eau** **et deux collations nutritives** dans leur boîte à lunch, l’une pour l’avant-midi et l’autre pour l’après-midi.

[Attirez l’attention du lecteur avec une citation du document ou utilisez cet espace pour mettre en valeur un point clé. Pour placer cette zone de texte n’importe où sur la page, faites-la simplement glisser.]

**Il est strictement interdit d’apporter des aliments contenants des arachides ou des noix**, des contenants en verre et des couteaux coupants.

**TENUE VESTIMENTAIRE ET SAC À DOS**

Votre enfant doit porter des vêtements confortables et convenant à la température ou à l’activité prévue ainsi que des espadrilles ou des sandales de sport. SVP, faire porter à votre enfant des vêtements qu’il n’aura pas peur de salir ! Les « crocs » et les « gougounes » sont interdits au camp de jour sauf lors des jeux d’eau. Il est également conseillé d’attacher les cheveux longs.

Le sac à dos de votre enfant doit contenir :

* **étui à crayon, colle, ciseaux (comme le matériel ne peut être échangé entre les enfants, nous vous demandons d’apporter cet équipement qui sera fort utile pour la saison. Le retour se fera à la fin de l’été seulement)**
* crème solaire
* **une bouteille d’eau (les buvettes ont été interdites par le directeur de la santé publique en milieu de camp de jour. Les enfants pourront remplir leur bouteille pendant la journée)**
* une casquette ou un chapeau
* des vêtements de rechange
* un maillot de bain
* une paire de sandales pour les jeux d’eau
* une serviette de plage

Il est strictement interdit de mettre dans le sac à dos de votre enfant ce qui suit :

* des aliments contenant des arachides ou des noix
* des appareils électroniques
* de l’argent
* des contenants en verre
* des objets de valeur

Les objets, les jeux et les jouets provenant de la maison sont également défendus.

**Il est important d’identifier les articles et les vêtements de votre enfant pour éviter les pertes ou les vols.**

**OBJETS PERDUS**

Dans le pavillon intergénérationnel, une boîte destinée aux objets perdus sera mise à votre disposition. À la fin de l’été, les objets qui n’auront pas été réclamés seront envoyés à un organisme communautaire à Victoriaville.

Veuillez noter le camp de jour de Saint-Valère n’est pas responsable des objets brisés, perdus ou volés.

**CRÈME SOLAIRE**

Nous comptons sur vous pour appliquer de la crème solaire (idéalement minimum FPS 30) à votre enfant avant l’arrivée au camp de jour. Des périodes spécifiques sont réservées aux enfants afin d’appliquer de la crème solaire avant de sortir à l’extérieur.

**COMMUNICATIONS AVEC LES PARENTS\*\*\*Nouveau fonctionnement Covid-19\*\*\***

**Communication avec le personnel**

Aucune communication directe ne pourra se faire avec le personnel du camp de jour. Si vous avez des précisions pour la journée (ex : ce soir, le départ se fera avec son grand père…, je vais venir chercher mon enfant à 14h pour un rendez-vous médical etc.) svp écrire un message que l’enfant remettra à son animateur.

Pour tous commentaires, suggestions ou plaintes, veuillez communiquer directement avec le coordonnateur. Au besoin, une rencontre pourrait avoir lieu.

**Babillard**

Un babillard prend place à l’entrée du pavillon intergénérationnel. Celui-ci affiche des renseignements importants sur les différentes activités du camp de jour. Jetez-y un coup d’œil régulièrement!

**Journal du camp de jour**

Tous les jeudis, des copies du journal du camp de jour seront disponibles sur la table d’accueil du pavillon intergénérationnel. Celui-ci contiendra toutes les informations relatives à la programmation des activités prévues pour la semaine suivante (ex : thématique, activités spéciales, sorties extérieures, matériel à apporter, etc.). Cet outil de communication permet également à l’équipe d’animation de transmettre des messages et des rappels importants aux parents. N’oubliez pas de vous en prendre une copie à chaque semaine!

Une version électronique du journal du camp de jour sera également disponible sur la page Facebook « Municipalité de Saint-Valère ».

**Rapport d’accident ou d’incident**

En cas d’accident ou d’incident, un rapport sera complété par un des membres de notre équipe d’animation. Vous y trouverez toute l’information relative à l’événement et les mesures prises pour régler la situation. Nous vous demanderons de le signer une fois que vous en aurez pris connaissance.

**FICHE SANTÉ / MÉDICAMENTS**

## Si vous devez nous faire part d’informations médicales particulières concernant votre enfant, vous devez l’inscrire sur sa fiche santé. Veuillez noter que toutes les informations contenues dans la fiche santé demeureront confidentielles.

Si votre enfant doit prendre son ou ses médicaments pendant les heures d’ouverture du camp de jour, vous devez remplir et signer un « formulaire d’autorisation à administrer des médicaments » auprès de la coordination du camp de jour de Saint-Valère. Veuillez prendre note que le camp de jour de Saint-Valère n’administre pas de médicaments qui sont en vente libre.

**MALADIE / POUX/COVID-19**

Si votre enfant est fiévreux ou malade ou s’il a des poux, nous vous prions de le garder à la maison afin d’éviter la propagation. N’oubliez pas de nous rejoindre par téléphone au 819 353-1238 pour nous en informer.

Si un(e) animateur(trice) se rend compte que votre enfant ne se sent pas bien physiquement au courant de la journée ou s’il découvre qu’il a des poux dans ses cheveux, vous serez immédiatement avisé(e) par téléphone par le coordonnateur du camp de jour afin que vous puissiez venir le chercher au pavillon intergénérationnel **dans les plus brefs délais.**

**En cas de symptômes liés à la Covid-19, nous appliquerons les recommandations/obligations de la direction de la santé publique à la lettre.**

**SORTIES**

* Pour l’instant, aucune sortie n’est prévue.
* De petites sorties locales pourraient s’ajouter, tout en respectant les consignes et recommandations de la santé publique.

**MESURES DISCIPLAINAIRES**

En cas de non-respect des règlements du camp de jour de façon continue, un avertissement verbal sera fait dans un premier temps. Ensuite,

|  |  |
| --- | --- |
| **1ere étape** | Discussion avec l’enfant pour identifier les causes et trouver une solution au problème, les parents devront signer l’avis. |
| **2e étape** | **Rencontre avec l’enfant et le parent** pour identifier les causes et trouver une solution au problème. |
| **3e étape** | **Suspension de l’enfant au camp de jour pour une journée.** |

Aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l’étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle, non-respect répétitif de la distanciation de 2 mètres.

Si la situation persiste, qu’aucune collaboration avec le parent n’est présente, le camp de jour se permet de suspendre l’enfant pendant plusieurs jours (sans aucun remboursement) - voir la résiliation du contrat.